

1 - Extrait du règlement intérieur 2023/24 de l'accueil périscolaire pour les réservations.

❖ Conditions d'accès et modalités d'inscription et d'annulation

Toute fréquentation aux accueils périscolaires nécessite obligatoirement une réservation pour l'inscription à la semaine via le PORTAIL BL CITOYEN (adresse URL : portail.berger-levrault.fr/MairieStLaurentdArce33240/accueil)

Les familles dont les deux parents travaillent **sont prioritaires**. Pour accéder à l'accueil périscolaire, **un justificatif de travail** des deux parents doit être fourni au même temps que le dossier d'inscription.

➤ Inscription Accueil Périscolaire

Il sera nécessaire d'effectuer des réservations pour l'inscription de votre enfant en précisant les matins et/ou après-midis des jours exacts où vous souhaitez qu'il soit accueilli. Les réservations devront être saisies au plus tard **le dimanche minuit** pour la semaine d'après en vous connectant sur votre espace personnel sur le portail citoyen.

Pour les inscriptions de « **dernière minute** », c'est-à-dire pour la semaine en cours, vous devez contacter la directrice de l'accueil périscolaire via le numéro de téléphone **(07.76.84.85.91)** ou par mail (periscolaire@saintlaurentdarce.fr).

➤ Annulation Accueil Périscolaire

La demande d'annulation pour l'accueil périscolaire peut être réalisée **avant le dimanche minuit** pour la semaine d'après via le portail **BL CITOYEN**.

Les annulations en cours de semaine doivent être faites **uniquement par téléphone (07.76.84.85.91)**.

ATTENTION :

- Si l'enfant n'est pas présent à l'accueil périscolaire et que la réservation n'est pas annulée, **la plage horaire complète (7h00-8h30 et/ou 16h30-18h30/19h00) sera facturée.**
- **Le vendredi soir, l'accueil périscolaire se termine à 18h30 et non 19h.**

2 – Nombre de places en accueil périscolaire

Suite à l'augmentation très importante des demandes d'inscriptions pour l'accueil périscolaire et les places limitées à 65, nous prions les parents qui ont la possibilité de récupérer ou de faire garder leurs enfants, d'opter pour ce choix. Cela permettra aux familles qui n'ont pas d'autre choix que de laisser leurs enfants à l'accueil périscolaire de se trouver confrontés à la difficulté de ne plus avoir accès aux réservations par manque de places.

Nous vous informons également que les désinscriptions des réservations sont très importantes et ce, à tout moment. Elles permettent de libérer des créneaux qui pourront être utilisés par des parents en attente de place libre.

3 – Prix cantine et accueil périscolaire

Sur décision du Conseil Municipal, je vous informe qu'à partir de la rentrée de septembre 2022, les tarifications cantine et accueil périscolaire ont été modifiées de la façon suivante :

CANTINE	
Enfants des classes maternelles	2,50 euros le repas
Enfants des classes élémentaires	3,00 euros le repas
Adultes	6,00 euros le repas

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Quotient Familial	FORFAIT APS
QF inférieur à 800	1,20 euros de l'heure
QF compris entre 801 et 1300	1,40 euros de l'heure
QF compris entre 1301 et 2000	1,80 euros de l'heure
QF supérieur à 2001	2,00 euros de l'heure